DISTRICT HAUTE-GARONNE
de FOOTBALL

Saint Jean, le 14 novembre 2023

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
01 décembre 2023

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale du District Haute-Garonne de Football qui aura lieu le 01 décembre 2023, à 19h00 (accueil à partir de 18h00) à la salle polyvalente (Espace BORDENEUVE) – 511 rue de l'Oraison 31410 ST HILAIRE.

A ce titre, vous trouverez, joints à la présente, tous les éléments nécessaires à votre information :

- L'ordre du jour
- Le bilan 2022/2023
- Une attestation de pouvoir (à remplir en cas d'absence) *
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17.06.23

* En cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de vous faire représenter, au choix :

- Par un licencié de votre club
- Par un licencié d'un autre club qui représentera lui-même son propre club lors de l'Assemblée Générale

Le cas échéant, merci de compléter l'attestation de pouvoir ci-jointe et de la retourner au District, signée, dans les meilleurs délais et, si possible avant le 30 novembre 2023.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Marc SENTEIN
Président du District
Haute-Garonne de Football

Article réglementaire concernant les Assemblées Générales
12.1 <u>Composition</u>
« Les clubs sont tenus d'être présents ou représentés aux Assemblées Générales sous peine d'une amende dont le montant est fixé, chaque année, par le Comité de Direction. *(Amende fixée à 125 €)* »